

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 902 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement de la population légale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2009. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignent près de 7,0 milliards d'euros en 2009 soit 3 190 euros par habitant), ainsi qu'une autre commune en CRC.

En 2009, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 48,907 milliards d'euros

Dépenses totales : 48,468 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Evolution des recettes totales							
<i>Hors gestion active de la dette :</i>							
en euros courants.....	+1,4 %	+2,7 %	+2,3 %	+4,4 %	+3,8 %	+0,6 %	-0,6 %
en euros constants*.....	-0,1 %	+1,1 %	+0,3 %	+2,0 %	+1,3 %	-1,9 %	-1,1 %
Evolution des dépenses totales :							
en euros courants.....	+1,3 %	+2,8 %	+3,2 %	+4,1 %	+3,8 %	-0,3 %	-0,8 %
<i>hors gestion active de dette (1)</i>	(+1,1 %)	(+2,5 %)	(+3,3 %)	(+4,3 %)	(+3,9 %)	(-0,5 %)	(-0,4 %)
en euros constants*.....	-0,2 %	+1,2 %	+1,2 %	+1,7 %	+1,2 %	-2,7 %	-1,3 %
<i>hors gestion active de dette(1)</i>	(-0,4 %)	(+0,9 %)	(+1,2 %)	(+1,9 %)	(+1,4 %)	(-2,9 %)	(-0,9 %)
Évolution du PIB en volume...	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %	+2,3 %	+2,0 %	-2,6 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

En 2009, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus ont diminué de 0,8 % par rapport à 2008. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à -0,4 %**.

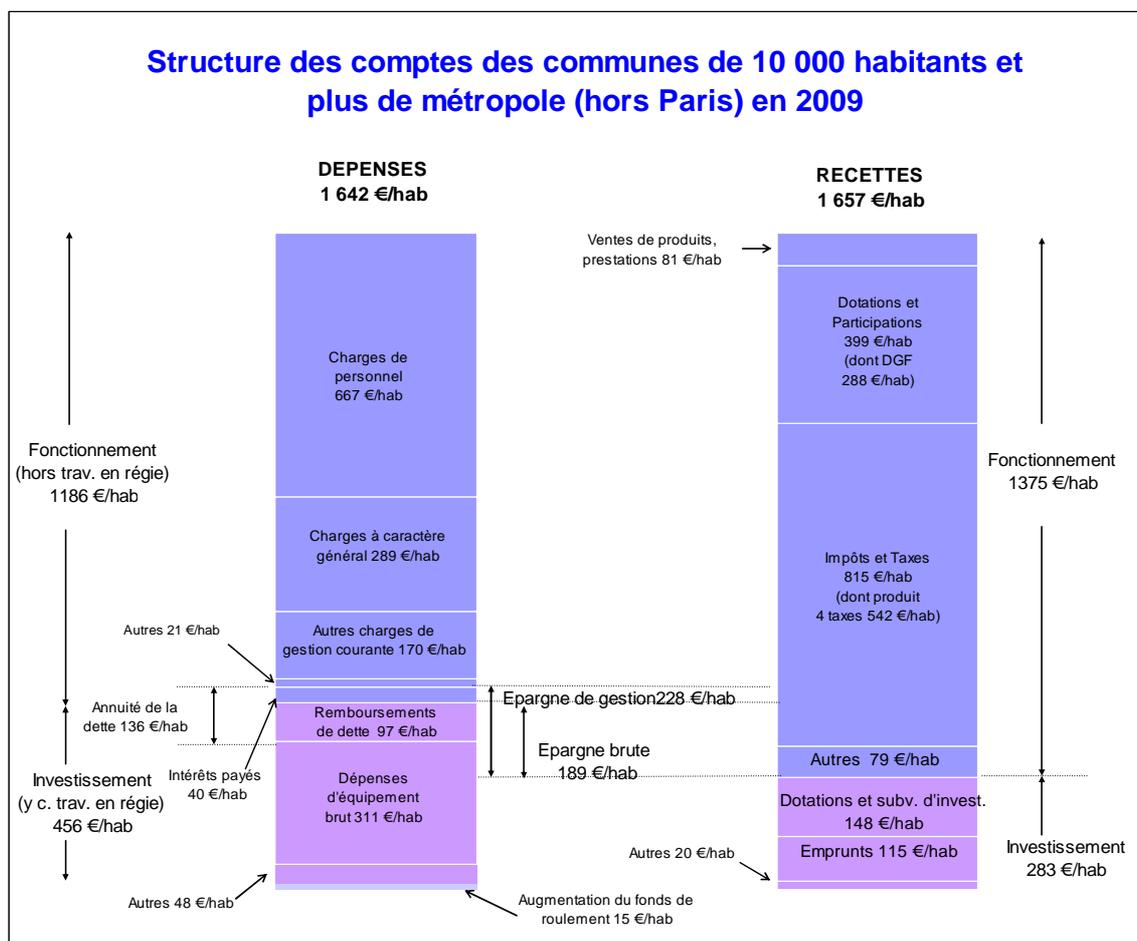
Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus du reste de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

Cette baisse, amorcée en 2008, est imputable à l'effet conjugué de la baisse des dépenses de fonctionnement (-1,4 %) et de la stagnation des dépenses d'investissement (+0,7 %). Cette année 2009 confirme la pause de l'investissement direct (-2,6 % des dépenses d'équipement brut).

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire.

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFiP

Les dépenses réelles totales des communes de 10 000 habitants et plus sont constituées pour près des trois quarts (72,2 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

1 – Baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 33,8 milliards d'euros, soit 1 186 euros par habitant, ont diminué en 2009 après avoir évolué de la façon suivante depuis 2003 :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

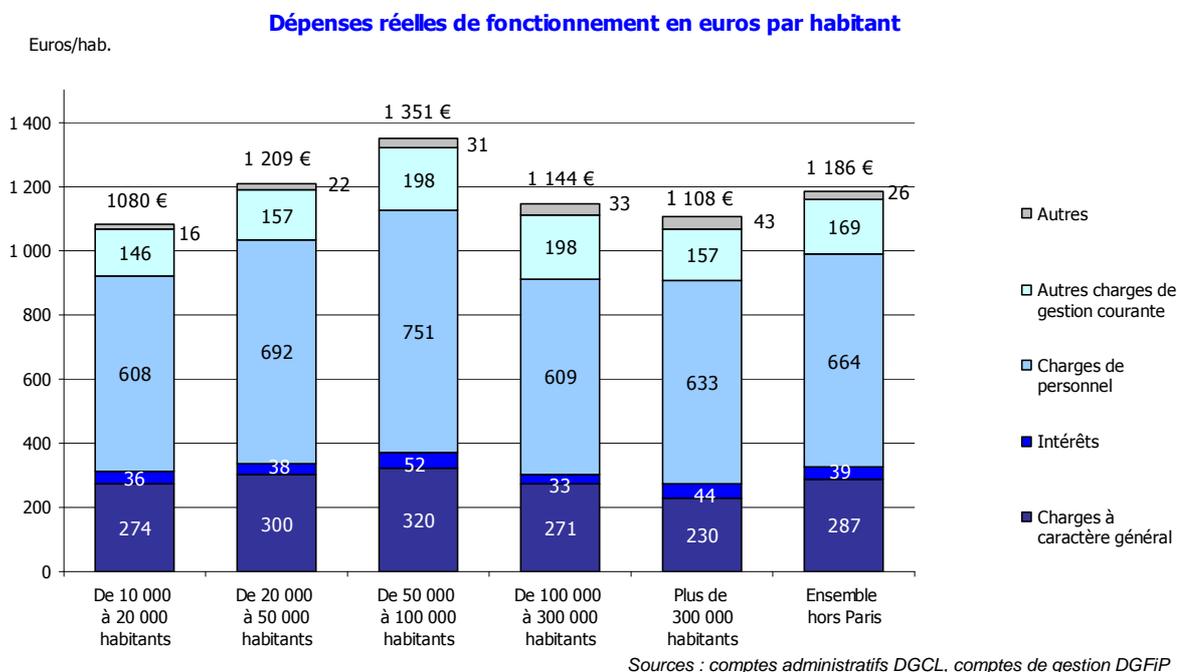
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
en euros courants	+0,3 %	+1,5 %	+2,3 %	+3,3 %	+3,3 %	+2,5 %	-1,4 %
en euros constants *	-1,2 %	-0,1 %	+0,3 %	+0,9 %	+0,8 %	+0,0 %	-1,9 %

*taux déflatés par l'indice des prix du PIB. Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFiP

2009 marque une rupture. Les dépenses de fonctionnement en euros courants comme en euros constants. Les faibles évolutions enregistrées sur la période « 2003-2005 » s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. En 2006 et 2007 la croissance est plus soutenue du fait de la couverture du territoire déjà atteinte par l'intercommunalité. En 2008, les dépenses de fonctionnement en euros constants stagnent. En euros courants, elles augmentent plus modérément qu'en 2006 et 2007.

Cependant la croissance des dépenses de fonctionnement varie selon le type de groupement. Elle s'établit à +4,4 % pour les communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle et à -1,9 % pour les communes au sein d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine à taxe professionnelle unique. Les dépenses de fonctionnement des communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre diminuent de 2,4 % (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 32,7 milliards d'euros en 2009, soit 1 146 euros par habitant.



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de plus de 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **56,2 % de charges de personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente plus de la moitié des dépenses courantes atteint 19,0 milliards d'euros, soit 667 euros par habitant, et a diminué de 1,0 % par rapport à 2008.

Les charges de personnel évoluent différemment selon le type de groupement : l'évolution s'établit à +6,0 % pour les communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle et à +4,4 % pour celles d'une communauté urbaine (4 taxes), alors qu'elle est négative pour les communes au sein d'un syndicat à contribution fiscalisée (-1,7 %) et au sein d'une communauté d'agglomération ou d'une communauté urbaine à taxe professionnelle unique (-1,4 %). L'évolution est de -2,7 % pour les communes n'appartenant à aucun groupe.

. **24,3 % de charges à caractère général** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 289 euros par habitant en 2009.

. **14,3 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires, et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 170 euros par habitant en 2009.

. **3,3 % d'intérêts payés**. Le niveau s'établit à 40 euros par habitant. Après des croissances enregistrées entre 2006 et 2008, c'est une évolution de -14,1 % en 2009.

*La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.
Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.
Le montant des intérêts de dette **rattachés** à l'exercice s'élève à 39 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (40 euros).*

2 – Légère baisse des recettes de fonctionnement

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 39,2 milliards d'euros (1 375 euros par habitant).

La situation varie fortement selon le type d'intercommunalité. Pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU les recettes de fonctionnement ont diminué de 1,4 % par rapport à 2008, alors qu'elles progressent de +7,2 % pour celles qui appartiennent à un syndicat d'agglomération nouvelle; enfin, pour les commune « isolées » les recettes de fonctionnement diminuent de 0,9 %.

Depuis 2003, les recettes ont évolué de la façon suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
en euros courants	+1,5 %	+2,1 %	+1,9 %	+3,5 %	+2,2 %	+0,4 %	-0,8 %
en euros constants*	+0,0 %	+0,5 %	+0,2 %	+1,0 %	-0,3 %	-2,0 %	-1,3 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,1 % de dotations et participations**, essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 399 euros par habitant en 2009 contre 407 euros par habitant en 2008.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part "salaires des bases de TP" est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

. **59,3 % d'impôts et taxes**. Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 18 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (15 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (27 euros par habitant)).

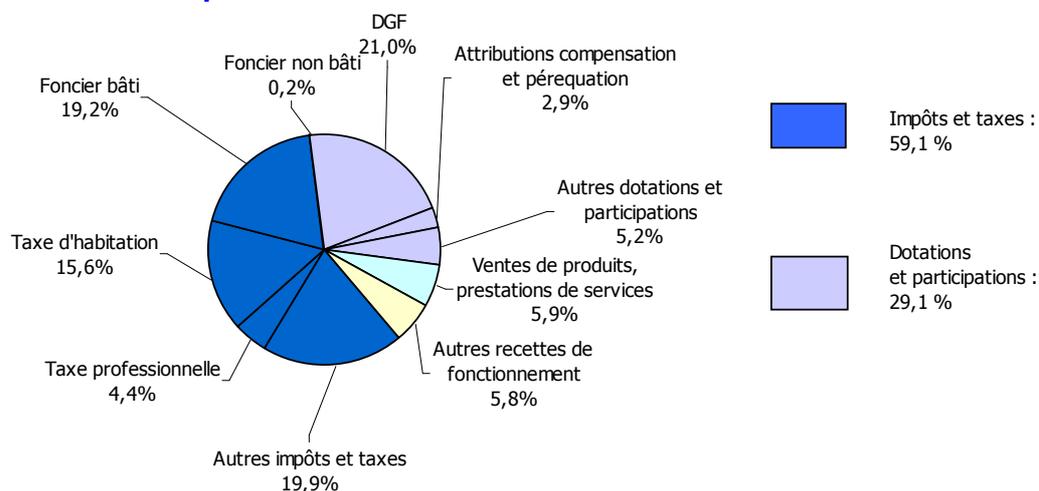
Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 815 euros par habitant en 2009 et sont constitués pour 66,5 % du produit des contributions directes et pour 23,2 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes stagne par rapport à 2008 (+0,3 %)**.

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte "impôts et taxes" a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ces versements est réintégrée dans les « impôts et taxes » pour les exercices 2001 à 2009.

. 5,9 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises. Le niveau s'établit à 81 euros par habitant contre 83 euros par habitant en 2008. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. 5,8 % d'autres recettes de fonctionnement. Ce sont les autres produits de gestion courante (27 euros par habitant), les produits financiers (5 euros par habitant) et les produits exceptionnels (36 euros par habitant).

Composition des recettes de fonctionnement



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

a – Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 8,2 milliards d'euros pour les communes de 10 000 habitants et plus, soit 288 euros par habitant. Elle diminue de 1,9 % en moyenne par rapport à 2008.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de 10 000 habitants et plus : elle s'élève à 1,0 milliard d'euros pour celles-ci soit 12,6 % de la DGF des communes de 10 000 habitants et plus.

La dotation générale de décentralisation (DGD) perçue par les communes de 10 000 habitants et plus au titre des transferts de compétences en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 92,5 millions d'euros en 2009.

Le FSRIF qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 174,7 millions d'euros en 2009.

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

b – Les produits de fiscalité

Le produit des quatre taxes directement perçu par les communes s'élève à 15,7 milliards d'euros pour les communes de 10 000 habitants et plus, soit 542 euros par habitant en moyenne et enregistre une croissance de 2,4 % en 2009.

Ce produit varie d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 495 euros par habitant pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants, il s'élève à 609 euros par habitant pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants .

Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPCI : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 174 au 1^{er} janvier 2009 (171 au 1^{er} janvier 2008) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 13 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 189 euros par habitant en moyenne en 2009 (contre 199 euros par habitant en 2008).

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 731 euros par habitant et augmentent de 1,4 % par rapport à 2008.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la septième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 825 euros par habitant en 2009 et enregistre une augmentation de 3,9 %.

Fiscalité directe des communes de 10 000 habitants et plus et de leurs groupements en 2009

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+7,1 %	+4,0 %	+2,9 %
taxe professionnelle	+5,2 %	+4,2%	+0,9 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La **richesse fiscale** d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2009 pour la répartition de la DGF 2010 s'élève à 1 069 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 1 000 euros pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants et représente 1 177 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de 10 000 habitants et plus s'élève à 863 euros par habitant ; il n'atteint que 820 euros pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants et représente 966 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2009 x taux moyen national 2009

Les taux moyens nationaux 2009 sont :

- foncier bâti : 19,20 %

- foncier non bâti : 45,48 %

- taxe d'habitation : 14,94 %

- taxe professionnelle : 16,14 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements)

calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2009 est celui utilisé pour les dotations 2010.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

La pression fiscale : deux approches

1 - La **pression fiscale globale** peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} \times 100 / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 86,8 % en moyenne pour les communes de 10 000 habitants et plus n'appartenant pas à un groupement à TPU.

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de 10 000 habitants et plus en 2009.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la « DGF » qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

¹ Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires des bases de TP".

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 108,9 % en 2009.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de 10 000 habitants et plus s'établissent, de 2003 à 2009, de la façon suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	16,4 %	16,7 %	16,8 %	16,9 %	16,9 %	17,0 %	17,3 %
Taxe professionnelle	14,7 %	15,1 %	15,3 %	15,4 %	15,5 %	15,7 %	16,2 %
Taxe foncier bâti	20,2 %	20,5 %	20,7 %	20,8 %	20,9 %	21,0 %	21,5 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 15,1 % pour les communes de 10 000 à moins de 20 000 habitants à 21,6 % pour celles de 300 000 habitants et plus.

3 – Amélioration du niveau de l'épargne

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2009 milliards d'euros	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)	07/06 (b)	08/07 (b)	09/08 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	32,7	+0,9 %	+2,1 %	+2,7 %	+3,1 %	+3,2 %	+2,5 %	-0,9 %
dont frais de personnel	19,0	+1,4 %	+2,4 %	+2,9 %	+3,3 %	+4,3 %	+2,0 %	-1,0 %
Recettes réelles de fonctionnement (2)	39,2	+1,5 %	+2,1 %	+1,9 %	+3,5 %	+2,2 %	+0,4 %	-0,8 %
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	6,5	+4,4 %	+2,2 %	-1,3 %	+5,6 %	-2,2 %	-8,3 %	+0,2 %
Intérêts (4)	1,1	-11,8 %	-11,7 %	-8,0 %	+9,1 %	+5,8 %	+6,4 %	-14,1 %
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,4	+9,5 %	+5,4 %	-0,0 %	+5,1 %	-3,7 %	-11,4 %	+3,8 %
Remboursements de dette ** (6)	2,8	+0,5 %	-5,4 %	+4,0 %	-4,9 %	-2,6 %	-8,0 %	-4,4 %
Épargne nette (7) = (5) - (6)	2,6	+33,7 %	+28,5 %	-5,1 %	+18,9 %	-5,0 %	-15,3 %	+14,0 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

** est déduite des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents.

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04, 885 pour 06/05, 893 pour 07/06, 896 pour 08/07 et 877 pour 09/08).

L'épargne de gestion, qui baissait en 2007 après plusieurs années de croissance, diminuait encore plus fortement en 2008 (-8,3%). En 2009 l'épargne de gestion stagne (+0,2 %) par rapport à 2008.

L'épargne brute dégagée enregistre une hausse de 3,8 %, conséquence de la diminution marquée des charges d'intérêts (-14,1 %). Cette épargne s'établit à un niveau élevé (5,4 milliards d'euros) et finance les remboursements de dette qui diminuent de 7,4 %, entraînant une hausse soutenue de l'épargne nette (+14,0 %).

Le taux d'épargne diminue entre 2005 et 2008 et s'établit à :

	2003	2004 (a)	2005	2006	2007	2008	2009
Taux d'épargne brute (1)	14,4 %	14,9 % 15,9 %	16,6 %	15,8 %	14,9 %	13,2 %	13,7 %

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population :

	10 000/ 20 000 hab.	20 000/ 50 000 hab.	50 000/ 100 000 hab.	100 000/ 300 000 hab.	Plus de 300 000 hab.	Ensemble 10 000 hab. et plus
Taux d'épargne brute (1)	14,7 %	13,5 %	13,2 %	14,3 %	11,8 %	13,7 %
Taux d'épargne nette (2)	7,8 %	6,6 %	6,2 %	7,5 %	3,0 %	6,7 %

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

4 – Poursuite de la baisse de l'investissement direct

Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 13,0 milliards d'euros en 2009, soit 456 euros par habitant, est en hausse de 2,6 % par rapport à 2008. Conséquence de l'effet conjugué de la forte hausse des subventions d'équipement versées (+23,5 %) et des baisses modérées de remboursements de dette et des dépenses d'équipement brut.

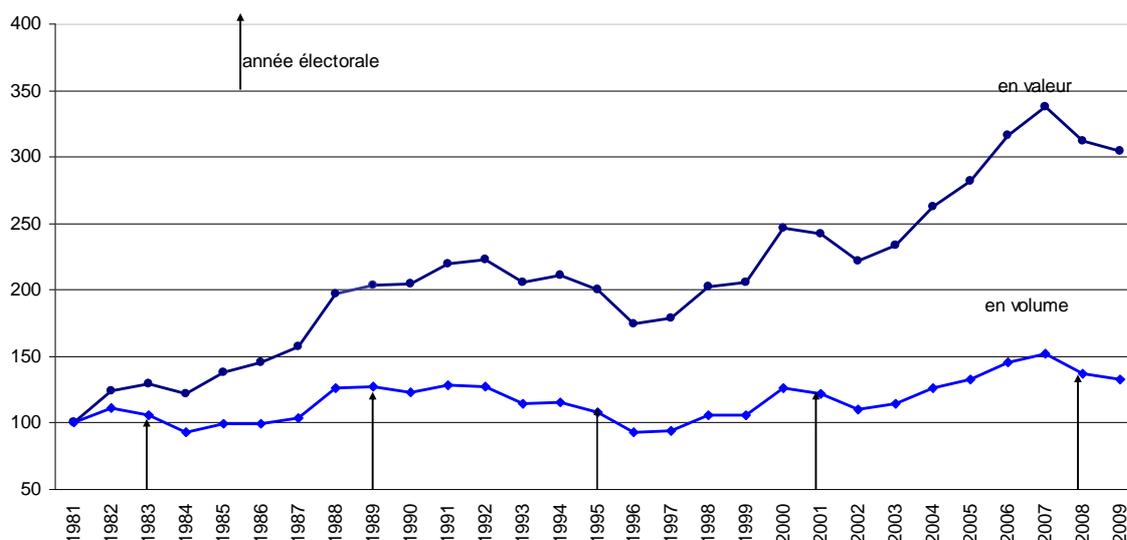
Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,8 milliards d'euros en 2009 soit 97 euros par habitant, diminuent de 4,4 % par rapport à 2008.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,9 milliards d'euros en 2009, soit 311 euros par habitant, et enregistrent ainsi une diminution de 2,6 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de 10 000 habitants et plus, de 1981 à 2009 :

1981=base100



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

La forte progression de l'effort d'équipement constatée en 2007, et consécutive à celle de 2006, était influencée par le cycle électoral. Les équipes municipales accentuaient leurs efforts d'investissement afin de boucler les chantiers mis en place en vue des élections de 2008. Elle était favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

La chute en 2008, année électorale, suivie d'une baisse en 2009, illustre le retour au cycle électoral. Les dépenses d'équipement brut diminuent de 2,6 %.

5 – Baisse du recours à l'emprunt pour financer les investissements

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

Les recettes d'investissement (hors gestion active de la dette) stagnent par rapport à 2008 (+0,3 %) (contre +1,7% en 2008) et s'établissent à 8,1 milliards d'euros soit 283 euros par habitant en 2009. Ce ralentissement résulte de l'effet conjugué de la forte baisse du recours à l'emprunt (-17,2 %) et de la hausse marquée des dotations et subventions perçues (+20,1 %).

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 4,230 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,605 milliard d'euros (qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,183 milliard d'euros) ;
- d'autre part, des dotations : 2,625 milliard d'euros, décomposées comme suit :
 - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 2,118 milliards d'euros. Ce fonds a quasiment doublé entre 2007 et 2009 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant). Cette très **forte augmentation du FCTVA** est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2007, due **au plan de relance de l'économie**.
 - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,201 milliards d'euros.

Ce poste affiche donc une forte progression de +20,1 % en 2009.

- Les emprunts diminuent de 17,2 % en 2009 après des évolutions positives depuis 2006. Le niveau s'établit à 115 euros par habitant contre 138 euros par habitant en 2008.

6 – Baisse de l'endettement des communes

- L'encours de la dette communale s'élève à 31,4 milliards d'euros au 31 décembre 2009, soit 1 101 euros par habitant.

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,3 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de la dette (2,8 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2009.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (charges d'intérêt et remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 3,9 milliards d'euros soit 136 euros par habitant, en diminution (-7,4 %) par rapport à 2008.

Cette baisse résulte des évolutions à la baisse des remboursements de dette (-4,4 %) et des intérêts (-14,1 %) en 2009.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charges d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux moyen d'intérêt	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%	4,0%	4,2%	3,6%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Ce rapport qui était en légère hausse depuis 2006, après une diminution progressive sur un longue période, diminue de nouveau en 2009. Cette évolution est la principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de dette qui en découlaient. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant » rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 93,3 en 2009**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 85 communes sur 100 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2009 (contre 1 sur 2 en 1995).
- L'encours de la dette au 31 décembre représente 80 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2009.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
MAC	94,4	93,0	93,5	92,5	93,1	92,0	93,3
Dette au 31/12 / RRF	83 %	81 %	79 %	78 %	78 %	79 %	80 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis dix exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2009

Le fonds de roulement au 31 décembre 2009 s'élève à 2 861 millions d'euros, soit **19 jours de dépenses réelles**. Le fonds de roulement enregistre une augmentation (+18,1%). Cependant, il évolue de façon très différente selon les strates de population. Ainsi, les communes de 20 000 à moins de 50 000 habitants voient leur fonds de roulement augmenter de 31,2 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tandis que celui des communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants diminue de 5,8 %.